



## DOSSIER DE CANDIDATURE

### Formation d'auxiliaire de puériculture sous statut scolaire

Sélection Départementale 93 rentrée janvier 2022

Lycée Liberté ROMAINVILLE 24 places en complet (**Hors BAC PRO ASSP**)  
Formation gratuite

*Modalités de sélection pour 2021 selon l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture et de l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'auxiliaire de puériculture.*

- Etude du dossier de candidatures et des différentes pièces constitutives du dossier.
- Entretien individuel

### DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS

Dépôt des dossiers complets	<b>Du 1<sup>er</sup> septembre au 8 octobre 2021</b>
Clôture des inscriptions	<b>8 octobre 2021</b>
Etude des dossiers et entretien de motivation	<b>Du 11 octobre au 18 novembre 2021</b>
Affichage des résultats à l'Institut conditionné aux directives gouvernementales concernant le confinement au moment de la période de communication des résultats (sur le site internet de l'institut, notification individuelle des résultats par envoi postal, pas de communication par téléphone)	<b>Mardi 23 novembre 2021</b>
Validation de l'inscription par les candidats	<b>Jeudi 2 décembre 2021</b>
Rentrée scolaire	<b>Lundi 3 janvier 2022 à 10h</b>

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et le retourner à l'établissement de formation : **Centre de sélection Lycée Liberté 27 rue de la Liberté 93230 Romainville à l'attention de Mme Escoute. avant le 8 Octobre 2021** par envoi postal (cachet de la poste faisant foi).

**Veillez compléter personnellement ce dossier de façon manuscrite**

FICHE D'INSCRIPTION				
Nom	Prénom	Date de naissance	Fille/Garçon	
Adresse				
Ville		Code postal	Situation de famille	
Téléphone (obligatoire)		Mail	Nationalité	
FORMATION				
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire d'un baccalauréat ou le présente à la session 2021 de septembre Préciser la série ou la spécialité :				
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire d'un CAP ou BEP Préciser la spécialité :				
<input type="checkbox"/> Je ne suis pas titulaire d'un baccalauréat mais je suis scolarisé(e) pour l'année 2020/2021 ou sollicite le droit au retour en formation initiale				
Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :				
<input type="checkbox"/> Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes				
<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats				
Date		Signature (du représentant légal si candidat mineur)		
CONDITIONS DE SELECTION				
<b>Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire :</b>				
<ul style="list-style-type: none"><li>- Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;</li><li>- Vous sollicitez le droit au retour en formation défini par les articles D122- 3 – 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ;</li><li>- Vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, vous devez avoir quitté le système scolaire depuis moins d'un an ou faire valoir vos droits au retour en formation ;</li></ul>				

L'admission définitive en formation est subordonnée à :

La production, avant le jour de la pré-rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé l'Agence Régionale de Santé. (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession.

La production, le jour de la pré-rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie législative du code de la santé publique.

**Vaccinations OBLIGATOIRES :**

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- Vaccin anti-COVID inclus
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

**Vaccinations fortement recommandées :** ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

<b>PIECES A JOINDRE AU DOSSIER *</b> <b><u>A CLASSER STRICTEMENT ET A NUMEROTER DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS</u></b>		Réservé au centre de sélection
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Pour les ressortissant étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation	<input type="checkbox"/>	DOSSIER COMPLET <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
2. Une lettre de motivation <b>manuscrite</b>	<input type="checkbox"/>	
3. Un curriculum vitae (C.V.)	<input type="checkbox"/>	
4. Un document <b>manuscrit</b> relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.	<input type="checkbox"/>	
5. Une photocopie du diplôme le plus récent ou du relevé de notes	<input type="checkbox"/>	
6. Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale	<input type="checkbox"/>	
7. Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel si vous en avez	<input type="checkbox"/>	
8. Un certificat de scolarité pour l'année 2020-2021 ( <u>pour statut scolaire</u> )	<input type="checkbox"/>	
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.	<input type="checkbox"/>	
10. Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)	<input type="checkbox"/>	

## MODALITES D'ADMISSION :

Dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat, sélection sur dossier et entretien.

## LES ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

## PRESENTATION DE LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

***Pour être Auxiliaire de puériculture, il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe au sein d'une équipe pluridisciplinaire.***

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, notamment dans le cas d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et de dépistage.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Par la formation professionnelle continue, l'auxiliaire de puériculture peut s'orienter vers d'autres métiers paramédicaux (infirmier, aide-soignant, assistant de régulation médicale...°

La formation d'une durée de 44 semaines est alternée entre enseignements théoriques (22 semaines) et des stages (22 semaines). La formation théorique et pratique comporte des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques en petits groupes et des séances de simulation en santé. La formation en milieu professionnel est réalisée en établissements d'accueil de jeunes enfants, en secteur hospitalier, en structures accueillant des enfants en situation de handicap ou à domicile. Un dispositif d'accompagnement des élèves est mis en place tout au long de la formation.

### **Aides financières durant la formation :**

· Consulter le site du Conseil régional :

<https://www.iledefrance.fr/formations-sanitaires-et-sociales-queles-aides-financieres-et-pour-qui>